N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires

RIASEC: Rc

Appellations

☐ Agent / Agente de chargement fret aérien -handler-	☐ Bagagiste aéroportuaire
☐ Agent / Agente de handling	☐ Chargeur / Chargeuse d'avion
☐ Agent / Agente de piste aéroportuaire	☐ Chef d'équipe agents de piste aéroportuaire
☐ Agent / Agente de piste d'aéronautique ou de pont d'envol de l'armée	☐ Chef d'équipe assistant / assistante avion
☐ Agent / Agente de service avion	☐ Pushiste avion
☐ Assistant / Assistante avion	☐ Ramp handler
☐ Assistant / Assistante de piste aéroportuaire	☐ Tractiste avion
☐ Assistant / Assistante avion	□ Ramp handler

Définition

Réalise le chargement/déchargement (bagages, fret, ...), l'avitaillement (énergie, air, eau) et l'assistance au déplacement des aéronefs sur les aires de circulation (réception/départ avions), selon les règles de sécurité et de sûreté aéroportuaires et les impératifs de service (coût, délais, qualité).

Peut manoeuvrer des engins particuliers (push, passerelles, véhicules légers, ...) sur les pistes d'aéroport.

Peut animer une équipe de piste.

Accès à l'emploi métier

Cet emploi/métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle.

Un CAP/BEP ou des formations en transport aérien (assistant de piste, assistant avion, ...) peu(ven)t en faciliter l'accès.

Un ou plusieurs Certificat(s) d'Aptitude à la Conduite en Sécurité -CACES- conditionné(s) par une aptitude médicale à renouveler périodiquement peu(ven)t être demandé(s).

Des permis/habilitations spécifiques sont requis pour la circulation sur les pistes et le maniement de matériel ou d'équipements particuliers (rampe mobile, élévateur à fourche, ...).

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est obligatoire.

La pratique de l'anglais (vocabulaire technique) est exigée pour le guidage des aéronefs sur les pistes.

Conditions d'exercice de l'activité

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein de compagnies aériennes, de gestionnaires d'aéroport, de sociétés d'assistance aéroportuaire ou de l'armée, en contact avec différents intervenants (agent de trafic, agent d'armement hôtelier -catering-, avitailleur avion, ...).

L'activité peut s'exercer par roulement, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit.

L'activité s'effectue sur pistes aéroportuaires, en environnement bruyant et peut impliquer le port répétitif de charges.

Le port d'équipements de protection (casque, chaussures de sécurité, gants, gilet fluorescent, ...) est requis.

Compétences de base

Savoir-faire Savoir-faire		Savoirs
Vérifier la sécurisation des aires de roulement ou de stationnement des aéronefs	Cr	☐ Lecture de codes et symboles
☐ Préparer le matériel (balises, cales) et les équipements (rampe passagers,) en fonction du type de l'appareil et du chargement	R	Utilisation de matériel de signalisation et de sécurité (balise, panneaux,)
☐ Contrôler un dispositif de sécurité	Cr	☐ Terminologie aéronautique (IATA, alphabet aéronautique,)
☐ Contrôler la sécurisation d'un engin à l'arrêt	Cr	☐ Organisation et fonctionnement de site aéroportuaire
☐ Décharger des marchandises, des produits	R	☐ Règles de circulation sur piste aéroportuaire
☐ Charger des marchandises, des produits	R	☐ Règles de sûreté aéroportuaire
☐ Réaliser le tri des bagages, du fret et des sacs postaux en soute, sur piste ou en galerie, selon leur destination	R	☐ Caractéristiques techniques des aéronefs
☐ Vérifier l'application des règles de circulation sur les zones de stationnement et de roulement par les intervenants de la piste et signaler tout dysfonctionnement	С	☐ Gestes et postures de manutention
☐ Interpréter des données techniques	ı	☐ Manutention aéroportuaire

Compétences spécifiques

Savoir-faire Savoir-faire		Savoirs
	1	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs un camion-élévateur	R	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs un élévateur à fourche	R	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs un escabeau auto-tracté	R	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs une passerelle télescopique	R	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs une plate-forme élévatrice	R	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs un push/push back/tracteur-avion	R	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs une rampe mobile	R	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs un tapis bagages	R	
☐ Convoyer sur les pistes ou installer aux abords des aéronefs un tracteur bagages, un chariot vrac ou un conteneur	R	
Γ_	1	I
Utiliser un engin nécessitant une habilitation	R	Gerbeurs à conducteur accompagnant (CACES R 485) - A partir du 01/01/2020
		☐ Gerbeurs à conducteur accompagnant (1,20 m < h < ou = à 2,50 m) (CACES R 485-1) - A partir du 01/01/2020
		☐ Gerbeurs à conducteur accompagnant (h > 2,50 m) (CACES R 485-2) - A partir du 01/01/2020
		☐ Transpalettes et préparateurs sans élévation du poste de conduite (h < ou = à 1,20 m) (CACES R 489-1A) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots porteurs (capacité de charge < ou = à 2 tonnes) (CACES R 489-2A) - A partir du 01/01/2020

❖ Compétences spécifiques		
Savoir-faire		Savoirs
		☐ Gerbeurs à conducteur porté (hauteur de levée > 1.20 m) (CACES R 489-1B - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots tracteurs (capacité de traction < ou = à 25 tonnes)(CACES R 489-2B) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale < ou = à 6 tonnes) (CACES R 489-3) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots frontaux en porte-à-faux (capacité nominale > 6 tonnes) (CACES R 489-4) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots à mât rétractable (CACES R 489-5) - A partir du 01/01/2020
		☐ Chariots à poste de conduite élevable (hauteur plancher > 1,20 m) (CACES R 489-6) - A partir du 01/01/2020
		☐ Conduite des chariots hors production des chariots à conducteur porté de toutes les catégories (CACES R 489-7) - A partir du 01/01/2020
		☐ Transpalettes à conducteur porté et préparateurs de commandes au sol (CACES R 389-1)
		☐ Chariots tracteurs et à plateau porteur de capacité inférieure à 6 000 kg (CACES R 389-2)
		☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité inférieure ou égale à 6000 kg (CACES R 389-3)
		☐ Chariots élévateurs en porte-à-faux de capacité supérieure à 6000 kg (CACES R 389-4)
		☐ Chariots élévateurs à mât rétractable (CACES R 389-5)
		☐ Déplacement, chargement, transfert de chariots sans activité de production (CACES R 389-6)
The basellancing and side illand and some state of a consistent co		Disposed was allowed to the illegency to subsequent
☐ Installer un avitailleur carburant nécessitant une habilitation	R	Procédures d'avitaillement carburant
☐ Installer un groupe électrogène pour le ravitaillement/vidange nécessitant une habilitation	R	Règles de branchement/débranchement des équipements
☐ Installer une pompe vidange eaux usées, un ravitaillement eau potable nécessitant une habilitation	R	
☐ Installer une unité air conditionné/unité de début d'air (Air Start Unit -ASU-) pour le ravitaillement/vidange nécessitant une habilitation	R	
☐ Procéder à l'assistance au stationnement des aéronefs et au guidage du pilote (départ au casque)	R	☐ Gestuelle de communication avec le personnel de piste
Troceder a rassistance au stationnement des deroneis et au guidage du phote (depart au casque)	Ι.	☐ Radiocommunication aéronautique
The first les management d'approphage dégraphage d'aviens ou véhicule de tractage et conversir des sérais for sur lleire de		
☐ Effectuer les manoeuvres d'accrochage/décrochage d'avions au véhicule de tractage et convoyer des aéronefs sur l'aire de roulement	R	
☐ Vérifier la conformité d'opérations d'avitaillement en carburant	С	☐ Procédures de vérification du chargement
'	L	٠

Compétences spécifiques

Savoir-faire		Savoirs
☐ Coordonner l'activité d'une équipe	Es	

Environnements de travail

Structures	Secteurs	Conditions
☐ Aéroport	☐ Armée	☐ En extérieur
☐ Compagnie aérienne		
☐ Société d'assistance aéroportuaire		

Mobilité professionnelle

Emplois / Métiers proches

Fiche ROME	Fiches ROME proches	
N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires - Bagagiste aéroportuaire	G1702 - Personnel du hall Toutes les appellations	
N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires Toutes les appellations	N1101 - Conduite d'engins de déplacement des charges Toutes les appellations	
N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires Toutes les appellations	N1103 - Magasinage et préparation de commandes Toutes les appellations	
N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires Toutes les appellations	N1105 - Manutention manuelle de charges ■ Toutes les appellations	
N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires Toutes les appellations	N4104 - Courses et livraisons express Toutes les appellations	

Mobilité professionnelle

Emp	olois / Métiers proches			
	Fiche ROME	Fiches ROME proches		
	N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires	N4403 - Manoeuvre du réseau ferré		
	Toutes les appellations	Toutes les appellations		
Emp	Emplois / Métiers envisageables si évolution			
	Fiche ROME	Fiches ROME envisageables si évolution		
	N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires	K2503 - Sécurité et surveillance privées		
•	Toutes les appellations	- Agent / Agente de sûreté aéroportuaire		
	N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires	N1102 - Déménagement		
•	Toutes les appellations	■ Toutes les appellations		
	N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires	N1104 - Manoeuvre et conduite d'engins lourds de manutention		
-	Toutes les appellations	■ Toutes les appellations		
	N2203 - Exploitation des pistes aéroportuaires	N2201 - Personnel d'escale aéroportuaire		
	Toutes les appellations	■ Toutes les appellations		